



**DECISION N° 2026-02**  
**ATTRIBUTION APPEL D'OFFRES MARCHE TRAVAUX**  
**RENOVATION ENERGETIQUE APPARTEMENTS COMMUNAUX**  
**LES NAIS N° 2026-01**

**Le Maire de Villard**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du conseil municipal n° 2026-10 en date du 21 mars 2026, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics ;

**VU** le Budget Primitif voté le 14 avril 2026 ;

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence par procédure adaptée ouverte en date du 20 janvier 2026 ;

**VU** les offres reçues pour chacun des lots ;

**VU** le rapport d'analyse des offres en date du 3 avril 2026 ;

**CONSIDÉRANT** que l'opération porte sur les travaux de rénovation énergétique des appartements communaux des Nais ; que le marché a été décomposé en 9 lots ; que la consultation a été menée dans le respect des principes de la commande publique ; que les offres retenues pour chaque lot sont techniquement et économiquement les plus avantageuses au regard des critères définis ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 : Attribution des lots**

Le marché de travaux est attribué comme suit :

- **Lot n°1 : Terrassement - VRD**  
Attributaire : SAS CONDEVAUX PERE ET FILS - BURDIGNIN  
Montant : 18 826,69€ HT
- **Lot n°2 : Sciage**  
Attributaire : SADEMO – ALLONZIER-LA-CAILLE  
Montant : 12 520,00€ HT
- **Lot n°3 : Etanchéité**  
Attributaire : SARL E.F.G. - ANNEMASSE  
Montant : 5 642,87€ HT
- **Lot n°6 : Menuiseries extérieures – occultations**  
Attributaire : SARL PELLET-JAMBAZ - BOËGE  
Montant : 52 881,90€ HT
- **Lot n°7 : Serrurerie**  
Attributaire : SARL ROGUET SERRURERIE – SAINT PIERRE EN FAUCIGNY  
Montant : 18 994,47€ HT
- **Lot n°9 : Electricité courants faibles**  
Attributaire : VV ELEC' - BOËGE  
Montant : 4 008,75€ HT

## ARTICLE 2 : Lots infructueux

Déclarés infructueux :

- Lot n°4 : Isolation extérieure vêtue maçonnée – avis d'appel d'offres relancé le 31 mars 2026
- Lot n°5 : Isolation couverture zinguerie - avis d'appel d'offres relancé le 31 mars 2026
- Lot n°8 : ventilation - avis d'appel d'offres relancé le 31 mars 2026

## ARTICLE 3 : Signature

Le maire est autorisé à signer les marchés correspondants à chacun des lots ainsi que toutes les pièces afférentes.

## ARTICLE 4 : Notification

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal. Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité et télétransmission.

A Villard, le 17 avril 2026

Le Maire,  
Pierrick DUFOURD



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).